

Ecole maternelle Les Hauts-Villiers
 1 bis rue de la Mauldre
 78711 Mantes la Ville
 ☎ 01.30.92.90.44
 Courriel : 0780558h@ac-versailles.fr
 Blog : <http://blog.ac-versailles.fr/emhautsvilliersmlv/index.php/>

Note de rentrée

Année scolaire 2025-2026

Répartition des classes	Classe 1 : PS (21) Mme GARCIA Katia	Classe 2 : MS/GS (24) Mme PERONNY Isabelle	Classe 3 : MS/GS (24) Mme MOULET Laure
Horaires de l'école	De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les élèves sont accueillis 10 minutes avant le début de la classe. Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après la sortie.		
Absences	<p>La fréquentation régulière de l'école est obligatoire.</p> <p>Pour des raisons de sécurité, les parents doivent sans délai prévenir la direction ou l'enseignant de toute absence par téléphone (de préférence) ou par mail.</p> <p>Il est néanmoins nécessaire au retour de l'enfant de justifier son absence par écrit, sur papier libre et/ou par un certificat médical.</p> <p>Toute dispense d'une activité d'EPS doit faire l'objet d'un certificat médical.</p>		
Fiche de renseignements Fiche urgence Assurance	<p>Les fiches de renseignements et d'urgence sont à remplir pour le jeudi 4 septembre 2025 au plus tard.</p> <p>Merci de fournir l'attestation d'assurance scolaire en garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsabilité civile : garantit les dommages causés par l'assuré à autrui, - individuelle accident : indemnise le dommage corporel subi par un assuré. <p>Ces documents sont à retourner avant le 20 septembre 2024.</p>		
Médicaments	Les personnels de l'école ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux élèves. Les médicaments sont interdits à l'école. Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (asthme, diabète, allergie...) merci de vous rapprocher au plus vite de la directrice afin de mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).		
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. - En cas de maladie contagieuse, prévenir l'école systématiquement. - Les parents doivent être très vigilants, surveiller fréquemment la tête de leurs enfants et prévenir l'école en cas d'infestation (poux...). 		
Lunettes	Nous faire savoir, par écrit , si votre enfant doit ou non conserver ses lunettes durant les récréations.		
Vêtements	Merci de bien vouloir marquer de manière indélébile les vêtements de votre enfant (ceux qu'il/elle enlève) afin de pouvoir vous les restituer en cas de perte.		
Coopérative scolaire OCCE	<p>La coopérative scolaire contribue à financer les achats de petit matériel dans le cadre de projets pédagogiques. La participation demandée aux familles est fixée à 20 € (somme indicative) par enfant.</p> <p>Somme à verser au plus tard le 12 septembre 2025, par chèque (encaissé en octobre).</p> <p>Chèque à l'ordre de : OCCE 78 Coop. Scol. E.M. Les Hauts-Villiers</p>		

Relation famille / école	<p>Réunion de rentrée : vendredi 12 septembre 2025 à 17h30 dans le préau puis dans les classes. Tous les parents y sont chaleureusement conviés et attendus. <u>Il est important d'y participer</u> car des informations relatives à l'organisation de l'année y seront données.</p> <p>Communication : téléphone aux horaires de récréations ou de 13h45 à 15h15, cahier de liaison, courrier.</p> <p>Elections des représentants de parents d'élèves : vendredi 10 octobre 2025. (Date susceptible d'être modifiée) Les parents peuvent se porter candidat auprès de la direction jusqu'au lundi 29 septembre 2025.</p> <p>Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte. Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous.</p>
Matériel	<p>Penser à apporter régulièrement des boîtes de mouchoirs pour les petits nez qui coulent. Pour les enfants faisant la sieste l'après-midi, ne pas oublier le doudou, et éventuellement la tétine dans sa boîte (à donner à la rentrée et qui restera à l'école).</p> <p>Merci de nous signaler si vous pouvez faire des reproductions couleurs (pour les cahiers de vie des classes 1 et 2).</p> <p>Nous récupérons : les rouleaux de papiers peints et autres papiers.</p>
Vacances scolaires (Fin des cours / Reprise des cours)	<p>L'académie de Versailles se trouve en zone C. Toussaint : du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025 Noël : du samedi 20 décembre 2024 au lundi 5 janvier 2026 Hiver : du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026 Printemps : du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026 Pont de l'Ascension : du jeudi 14 mai au dimanche 17 mai 2026 Eté : samedi 4 juillet 2026</p>
Cantine	<p>Se conformer aux règles d'inscription définies par la Mairie. L'inscription ne se fait pas auprès des enseignantes ou des ATSEM. Néanmoins, tout changement de dernière minute doit être spécifié <u>par écrit</u> faute de quoi il ne sera pas pris en compte.</p>
Droit à l'image	<p>Nous vous rappelons que toute photo prise dans le cadre de l'école (rentrée, spectacle, sortie et autres manifestations) ne peut être mise sur internet via les réseaux sociaux.</p>

A CONSERVER PAR LA FAMILLE



Excellente année à toutes et à tous !